



LES SCPI

UNE BONNE SOLUTION POUR LA DIVERSIFICATION
DE VOS PLACEMENTS EN TEMPS DE CRISE

Madame, Monsieur,

Les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) permettent aux particuliers d'investir dans l'immobilier commercial par le biais de souscription de parts, et d'éviter ainsi les habituelles contraintes de gestion de l'immobilier traditionnel.

NOTRE CONVICTION SUR CE SUPPORT EST TRÈS FORTE, DU FAIT D'UN EXCELLENT RAPPORT RENDEMENT/RISQUE :

- Nous les conseillons depuis plus de 20 ans à nos clients
- Elles représentent une bonne solution pour la diversification de vos placements, en complément de l'assurance vie et dans le cadre d'une gestion patrimoniale équilibrée et diversifiée
- L'investissement est possible soit en direct soit via une assurance vie

Dans l'environnement sanitaire et économique actuel, cette classe d'actif conforte plus que jamais notre position. Les SCPI ne subissent pas la volatilité des Marchés et permettent de maintenir des rentes pour ceux dont l'achat a été fait en pleine propriété.

NOTRE RÔLE EST DE SÉLECTIONNER POUR VOUS LES SCPI QUI POSSÈDENT À CE JOUR LES MEILLEURES GARANTIES :

- Un recul historique permettant de témoigner du sérieux de la société (Immopente par exemple offre de bons rendements depuis 30 ans, tel que 4.64% bruts en 2019 + revalorisation des parts)
- Des réserves financières permettant de surmonter une période agitée, comme celle que nous traversons, et de pouvoir ainsi limiter les baisses de rendement
- Une diversification des actifs immobiliers qui permet de limiter le risque de perception de loyers (commerces, bureaux, local d'activité, parking, ehpad...)
- Des rendements intéressants



Nous restons à votre disposition si vous souhaitez en discuter de vive voix.

Bien à vous,
Michel BRUNORO

